



## FICHE DE PRESSE

25 mars 2013

### Des dispositifs de soutien aux entreprises et d'aide pour accéder à l'emploi

Aujourd'hui, lors de l'assemblée générale de la chambre de commerce et d'industrie, le préfet a tenu à faire un point sur la conjoncture économique lot-et-garonnaise et rappeler la mise en œuvre par l'Etat de différents dispositifs de nature à accompagner les entreprises de notre département.

#### Le contexte : une conjoncture économique difficile, mais des signes encourageants pour les entreprises lot-et-garonnaises

**Si la dégradation du marché du travail perdure, elle reste toutefois moins marquée que pour l'ensemble des autres départements de la Région Aquitaine.** En effet, à la fin janvier 2013, on dénombre 24 758 demandeurs d'emplois en Lot-et-Garonne toutes catégories confondues. La situation des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans est en progression de + 13,3% (+ 14,8% en Aquitaine) et celle des jeunes de + 9,2% (+10,1% en Aquitaine).

**Le nombre d'entreprises défaillantes régresse.** Le tribunal de commerce d'Agen a enregistré, en données cumulées au mois de janvier 2013, un tiers de redressements judiciaires en moins par rapport au mois de janvier 2012. Le nombre de liquidations judiciaires est également en baisse de 40 %. Le nombre de salariés concernés est en baisse de 35 %.

#### Une situation contrastée : des secteurs d'activités en progression

Au plan départemental, le chiffre d'affaires global déclaré par les entreprises du département en février 2013 (972 M d'€) est en hausse de 4,3 % par rapport à celui déclaré en février 2012.

Selon les secteurs, la réalité est parfois très différente. Ainsi, le secteur de la réparation automobile connaît une légère amélioration après de longs mois de régression. Le secteur du travail temporaire maintient, quant à lui, sa progression, alors que le secteur de l'hôtellerie renoue avec une demande en berne.

Par rapport à février 2012, les plus fortes hausses d'activité mensuelle sont celles des secteurs de l'agriculture (+23%) et de l'activité des spectacles (+45%).

Sur un an (février 2012/février 2013), les plus fortes hausses de chiffres d'affaires concernent les secteurs de la production et de la distribution de gaz et d'électricité (+29%), de la santé humaine et de l'action sociale (+16%) et celui des transports (+10%).

#### Les exportations : une augmentation de plus de 11% en 2012

Le travail volontaire et de longue haleine mis en œuvre par la chambre de commerce et d'industrie et le tissu économique porte ses fruits. Le Lot-et-Garonne bénéficie d'une répartition relativement équilibrée sur l'ensemble du territoire d'un tissu de PME innovantes, qui ont su jouer la carte de la diversification économique. Au cours de l'année 2012, le chiffre d'affaires à l'exportation des produits Lot-et-Garonnais est en augmentation significative de 11,2% (contre + 5,3 % pour l'Aquitaine et + 3,2% pour la France). Avec 814 M€ réalisés à l'exportation en 2012, le Lot-et-Garonne a enregistré malgré la crise économique son meilleur chiffre à l'exportation.

## La mobilisation de l'Etat pour accompagner les entreprises lot-et-garonnaises

### La médiation du crédit :

#### **104 sociétés confortées dans leur activité 933 emplois préservés depuis 3 ans**

Au 28 février 2013, la situation est la suivante:

- 27,1 millions d'euros d'encours de crédits traités en médiation,
- 257 entreprises ont saisi la médiation départementale du crédit,
- 161 dossiers ont été instruits et clôturés en médiation,
- le taux de dossiers ressortant en médiation réussie est de 67,5 %.

Depuis le lancement en novembre 2008, ce dispositif a contribué dans notre département à :

- débloquer 16,2 millions d'euros de crédits,
- conforter 104 sociétés dans leur activité,
- préserver 993 emplois.

### **Le préfet a rappelé, avec insistance, la mise en œuvre déterminée du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi**

Ce pacte s'articule autour de 8 leviers de compétitivité et comporte 35 mesures, dont le crédit d'impôt et le fonds de garantie « renforcement de la trésorerie »

- **le crédit d'impôt pour financer l'amélioration de la compétitivité des entreprises grâce à un taux de 4% en 2013 et 6% à partir de 2014 de l'ensemble de la masse salariale.**

Ce crédit permet de financer des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution des fonds de roulement. Il ne permet pas de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

Peuvent bénéficier de ce crédit d'impôt, les entreprises employant des salariés et imposées à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu. L'assiette de ce crédit est constituée par l'ensemble des rémunérations versées aux salariés au cours d'une année civile qui n'excèdent pas 2,5 fois le SMIC, augmentée le cas échéant des heures complémentaires ou supplémentaires de travail.

- **Le fonds de garantie « renforcement de la trésorerie » géré par OSEO** permet de garantir les opérations de renforcement de la structure financière de l'entreprise avec Sont éligibles les TPE et PME, rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés de trésorerie conjoncturelles à l'exclusion des entreprises sous procédure judiciaire. Les crédits et les prêts sont consentis pour :
  - financer l'augmentation du besoin de fonds de roulement, de consolider les crédits court terme existants (ligne de découvert, facilité de caisse, ligne d'escompte, d'affacturage,
  - réaliser des apports en fonds propres à l'entreprise ,
  - des opérations de cession -bail immobilière.l'octroi de nouveaux concours bancaires ou la consolidation à moyen terme des concours bancaires à court terme.

### **Les dispositifs de soutien à l'emploi**

Le marché du travail français voit 2 types de publics particulièrement touchés par le chômage, les jeunes de moins de 25 ans et les salariés âgés de 50 ans et plus.

En Lot-et-Garonne, même si la situation de ces 2 catégories est un peu meilleure que celle de la région Aquitaine, le nombre de demandeurs d'emplois sont néanmoins en progression de 13,3 % pour les plus de 50 ans (+ 14,8% en Aquitaine) et de 9,2% pour les jeunes (+10,1% en Aquitaine).

▪ **Le contrat de génération : un soutien de l'Etat de 4000 € par an durant 3 ans**

Ce dispositif vise 3 objectifs :

- favoriser l'emploi des jeunes ;
- maintenir les seniors dans leur activité
- assurer la transmission des compétences et des savoir-faire.

Le principe est simple :

- le jeune, âgé de 16 à 25 ans, doit être recruté en CDI
- le senior maintenu dans l'emploi doit avoir 57 ans et plus

Le soutien financier de l'Etat est de 4000 € par an durant 3 ans, soit l'équivalent de 27% du salaire brut du jeune (niveau SMIC).

Pour en savoir plus :

- l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - Tél : 05 53 68 40 45
- l'agence Pôle emploi pour le dépôt de la demande d'aide
- [www.contrat-generation.gouv.fr](http://www.contrat-generation.gouv.fr)

▪ **Les emplois d'avenir : l'aide de l'Etat est de 75% du SMIC brut**

Ce dispositif a pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle, et l'accès à la qualification des jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Ces emplois peuvent être proposés par les collectivités, hôpitaux, établissements publics du secteur médico-social ou encore les associations.

Le Conseil général attribue un complément à l'aide financière de l'Etat.

Pour le Lot-et-Garonne, l'objectif est fixé à 411 emplois d'avenir. Au 25 mars 2013, 134 contrats sont signés, le département ayant le taux de réalisation le plus élevé de la région Aquitaine.

*CONTACTS PRESSE*

*Marie-Claude BOUSQUIER*  
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50  
[marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr)

*Joëlle MEURISSE*  
☎ 05 53 77 61 83  
[joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr)